

Compte rendu du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique (SIRP)

de Canaules – Savignargues - St Théodorit

Séance du 11/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18h30, le Conseil Syndical du SIRP, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie TOUREL.

Nombre de membres afférents au Conseil Syndical : 06

Nombre de membres en exercice : 06

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 06

Date de la convocation : 07/04/2023

Date d'affichage : 07/04/2023

PRÉSENTS : Stéphanie LAURENT, Carole LEJEUNE, Catherine PRAVIN, Marie TOUREL, Claude CHARDONNAUD, François ABRASSART.

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut se tenir.

Mme Marie TOUREL est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- délibération vote du budget 2023.
- Questions diverses

- Délibération vote du budget 2023.

Présentation par la Présidente des lignes budgétaires prévues.

On peut noter une forte augmentation des dépenses, dues essentiellement aux augmentations salariales (18.000€), et à l'absence de contrat aidés.

Une augmentation du tarif des repas (+ 6.000€), des tarifs de l'énergie (+ 1000€), des frais de formation (formation non réalisée les deux exercices précédents du fait de la crise sanitaire).

Prévision des frais de passage à la M 57.

Une diminution du nombre d'enfants, moins 8.

La montant de la participation par enfant est de 2.194.86€ sur la base de 82 enfants.

Section de fonctionnement :

Vote des dépenses et des recettes par chapitre et total :

Pour : 4 (Stéphanie LAURENT, Carole LEJEUNE, Claude CHARDONNAUD, François ABRASSART).

Abstention : 1 (Marie TOUREL)

Contre : 1 (Catherine PRAVIN)

Catherine PRAVIN explique les motifs de son vote contre.

La prise en charge et le mode de répartition des charges du SIRP défavorisent financièrement Canaules depuis des années. Les demandes de révision des statuts puis de sortie du SIRP n'ayant pas été acceptées, Canaules ne peut continuer à accepter une répartition qui porte un préjudice financier à la commune :

- Canaules, avec deux classes et la scolarisation d'au moins 50% des enfants du RPI, assure les frais inhérents au fonctionnement des deux classes (eau, électricité, chauffage) car ses frais sont à la charge des communes. Canaules demande une prise en charge par le SIRP.
- Les enfants de Canaules fréquentent peu le périscolaire le matin et le soir. Le matin, 17.65% des enfants de Canaules fréquentent l'accueil contre 48.57% des enfants de St-Théodorit. Le soir, 19.35% des enfants de Canaules fréquentent l'accueil contre 71.18% des enfants de St-Théodorit. Or la répartition financière se fait actuellement en fonction du nombre d'enfants scolarisés. Canaules souhaite une participation des communes en fonction de la fréquentation des enfants.

François rappelle que les enfants résidant à Canaules sont scolarisés 4 années sur 8 sur leur commune de résidence (puisque 2 classes à Canaules GS/CP/CE1/CE2). Ceci représente un avantage pour les familles Canauloises pour qui il est plus facile de se passer des services d'accueil et dans certains cas de la cantine. C'est une des raisons qui fait que les Canaulois utilisent moins les services d'accueil.

Catherine répond que l'enquête auprès des familles canauloises a indiqué un souhait d'avoir un accueil périscolaire dans la commune.

Les élus de St Théodorit déplorent l'énorme augmentation du budget et donc de la participation des communes. Nous sommes conscients que cela est dû à des charges de fonctionnement (essentiellement de personnel) qui ne cessent d'augmenter et à un budget 2022 sous-estimé. Néanmoins pour que les services périscolaires fonctionnent il faut bien voter ce budget que les membres du conseil syndical ont travaillé en réunion et dont les chiffres ont été validés.

Catherine rappelle que lors de la réunion de préparation du budget, les deux communes avaient déploré l'augmentation du budget et avaient tout fait pour faire un calcul au plus juste. Elle avait aussi mentionné que la répartition des charges prévue par les statuts était inéquitable pour Canaules qui ne pouvait continuer à l'accepter et que ce point serait abordé lors du vote du budget.

- Questions diverses

Les élus abordent la question des frais de fonctionnement des écoles, et l'état des lieux.

Pour Savignargues, la classe est équipée d'un compteur d'eau indépendant. Quant à l'installation électrique elle ne concerne pas uniquement la classe mais la consommation hors salle de classe est très faible. Donc pas de modifications nécessaires.

A St-Théodorit, l'école est équipée d'un compteur d'eau indépendant mais pas d'un compteur électrique spécifique. La transformation de l'équipement engendrerait des frais importants pour la commune.

A Canaules l'école est équipée d'un compteur d'eau et il est envisagé la pose d'un compteur électrique spécifique.

Marie Tourel propose de contacter la trésorerie pour voir quelles seraient les possibilités de prise en compte des charges de fonctionnement des écoles. Si des travaux peuvent être réalisés à moindre frais et après validation de la trésorerie, tous les élus sont favorables à l'étude d'une prise en charge par le SIRP des charges des écoles. Les statuts du SIRP seraient modifiés par délibération.

Les élus projettent de retravailler ces propositions lorsqu'ils auront les premières réponses.

Levée de séance à 20h00.